

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical
Séance du vendredi 12 juin 2026**

DCS12-2026

*Nombre de délégués en exercice
: 57*

Quorum requis : 29

Présents : 32

Pouvoirs : 4

Votants : 36

Excusés : 13

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(BS) 2026**

Le 12 juin 2026, à 12h30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 5 juin 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, salle F4 719, à l'Hôtel de la CU Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Aristide OLIVIER, M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Nicolas JOYAU, M. Pierre SCHMIT, M. SERARD Pascal, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Léonie ANGOT HASTAIN (déléguée suppléante), M. Benjamin LEPAYSANT (délégué suppléant)

Communauté Urbaine Alençon : Mme Sophie DOUVRY, Mme Anne-Sophie LEMEE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Axel FORTIN-LARIVIERE

Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie : M. François AUBEY, M. Christophe PETIT, M. Dany TARGAT

Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo : M. Jean-Charles ENOT, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Ludovic SPIERS (délégué suppléant)

Communauté de Communes Cabourg Pays d'Auge : M. Harold LAFAY

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Arnaud DOLLEY

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Benoît BITON

Communauté de Communes du Pays Honfleur-Beuzeville : M. François CHÂTEAU

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Antoine MOULIN (délégué suppléant)

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Kevin DEWAELE

Communauté de Communes Seules Terre et Mer : M. Marc BREANT (délégué suppléant)

Communauté de Communes Terre d'Auge : Mme Delphine CARVAL-BOULANGER (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Val d'Orne : M. Alix DAUGER

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de L'Odon : M. Rémy GUILLEUX

DCS12-2026 : Budget supplémentaire (BS) 2026

Conseil Départemental du Calvados : M. Ludovic ROBERT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Emmanuel RENARD (pouvoir à M. Aristide OLIVIER),

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN (pouvoir à M. Benoît BITON)

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL (pouvoir à M. Patrick MOREL)

Conseil départemental du Calvados : M. Patick JEANNENEZ (pouvoir à M. Ludovic ROBERT)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Hervé BORDERIE, M. Jérémy PREVOST

Communauté de Communes Terres d'Argentan : M. Boris MADEC, Mme Aline DUBOIS

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jérôme LEMAITRE

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : Mme Nicole DESMOTTES

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Jérémy ROSEAU

Communauté de Communes Val d'Orne : M. Sébastien LEROUX

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS) 2026

Exposé :

Le Comité syndical s'est réuni le 21 janvier 2026 pour approuver le budget primitif 2026. Le budget 2025 n'étant alors pas clos dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif, les résultats définitifs n'ont alors pas été présentés.

Le vote du CFU 2025 a pu être réalisé ce 12 juin 2026, ainsi que l'affectation du résultat 2025.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit :

- un excédent de fonctionnement : 113 108,57 €

Ainsi, le présent budget supplémentaire est proposé pour établir le budget équilibré en section fonctionnement et en section investissement.

Proposition :

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget supplémentaire 2026, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les modifications apportées sont les suivantes, par compte :

Recettes de fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté 2025 : + 113 108,57 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

6182 – Documentation générale et technique : + 1 000,00 €

6185 - Frais de colloques et séminaires : + 6 000,00 €

6188 - Autres frais divers (PERVAL) + Abnt ACTES : + 1 000,00 €

6234 - Réceptions : + 5 000,00 €

6236 - Catalogues et imprimés - Brochures – Actes : + 2 000,00 €

6251 - Voyages et déplacements Mission : + 6 108,57 €

6284 - Redevance pour services rendus (RGPD - CDG14) : + 1 000,00 €

62878 - A d'autres organismes (remb. Charges à CNM) : + 3 000,00 €

Chapitre 012

6218 – Autre personnel extérieur : + 88 000,00 €

Il est rappelé que le budget primitif a été voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opération d'équipement.

Il est précisé que le budget 2026 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et*

éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

La vue d'ensemble du budget supplémentaire 2026 est la suivante :

POLE METROPOLITAIN RESEAU - 14 - Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand	BS	2026
--	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
74	Dotations et participations	107 361,15	0,00	
7473	Participations départements	14 000,00	0,00	
74743	Participations autres communes	93 361,15	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		107 361,15	0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		107 361,15	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		107 361,15	0,00	

		+
RESTES A REALISER 2025	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	113 108,57	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	113 108,57	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SousEtat

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	12 384,15	25 108,57	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	1 384,15	6 000,00	
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 000,00	
6234	Réceptions	1 000,00	5 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 100,00	2 000,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		6 108,57	
6284	Redevance pour services rendus	400,00	1 000,00	
62878	Remboursements de frais à des tiers	6 000,00	3 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 400,00	88 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	52 400,00	88 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	42 577,00	0,00	
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	42 577,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		107 361,15	113 108,57	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges spécifiques (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		107 361,15	113 108,57	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		107 361,15	113 108,57	

+	
RESTES A REALISER 2025	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	113 108,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2 ;

Vu les statuts du pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Considérant le budget primitif voté le 21 janvier 2026 en Comité syndical ;

Considérant le report du résultat voté ce jour en Comité syndical ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

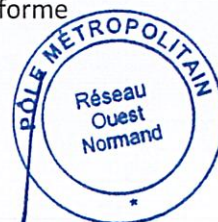
- **APPROUVE** le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIT** qu'il sera transmis au préfet et à la trésorerie.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,

Aristide OLIVIER



PREFECTURE DU CALVADOS

26 JUIN 2026

COURRIER